

**Groupe de travail avec les organisations syndicales du 06 juillet 2020
Nouveau Réseau de Proximité**

Fiche n° 4 – Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)

La rénovation du réseau de la DGFiP dans le cadre du « nouveau réseau de proximité » a conduit à faire émerger un nouveau métier, celui de « conseiller aux décideurs locaux » (CDL).

1. Rappels sur la mission

Les CDL sont chargés du conseil aux ordonnateurs locaux. Leur mission est de proposer un conseil adapté et personnalisé aux EPCI et aux communes dans un large domaine : conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité, conseil financier, fiscal, conseil économique et patrimonial, et conseil en réingénierie des processus.

L'objectif est de faciliter la prise de décision des élus locaux, en les accompagnant notamment dans la mise en œuvre de process innovants ou sensibles (service facturier, contrôle interne, conventions partenariales, ...), en les informant (réformes fiscales, analyses financières, ...) et en assurant le relais pour toutes les problématiques relevant de la DGFiP.

2. Recrutement et effectifs prévisionnels pour 2020.

La Direction de Projet NRP a diffusé le 24 décembre 2019 une fiche de poste présentant la liste détaillée des missions et le profil attendu du CDL. Ce panel varié de missions constitue un objectif en rythme de croisière. Compte tenu des spécificités de cette nouvelle fonction, les CDL sont à la fois des experts métiers et des communicants. Un parcours de formation est mis en place pour renforcer ces qualités, qui doivent toutefois être avérées dès le recrutement du CDL, en particulier sur le volet relationnel.

La note RH-1A du 26 décembre 2019 décrit le régime indemnitaire spécifiquement créé pour cette fonction.

Les recrutements ont eu lieu sur cette base et un premier arrêté (11 mars 2020) nomme les 30 premiers CDL. Une deuxième vague de nomination sera lancée prochainement au titre de l'année 2020. En cible ce sont 1300 à 1400 CDL qui seraient nommés.

3. Le parcours de formation

- **Le principe du dispositif**

Afin de permettre une montée en compétence des CDL et de favoriser l'effet réseau, un dispositif de formation reposant sur 3 niveaux a été mis en œuvre :

- Une formation socle de 5 jours organisée au niveau de chaque inter-région (DDG et CIF), obligatoire pour chaque CDL entrant en fonction, quels que soient son parcours et son expérience professionnelle.
- Sauf maîtrise préalable du sujet par le CDL, des formations complémentaires fortement

recommandées vont être prochainement proposées sur des compétences jugées prioritaires : analyse financière rétrospective, analyse financière prospective, gestion de dette et de trésorerie, stratégie fiscale.

Chaque direction locale doit recevoir, à l'issue de la formation socle, le CDL pour identifier avec lui ses besoins de formation complémentaires. Les formations du CDL devront, le cas échéant, être lissées, en fonction du nombre de formations sollicitées : à titre indicatif, un volume de 20 jours (en plus de la formation socle) dans les 12 mois suivant la prise de fonctions constitue une limite maximale raisonnable pour un CDL entrant en fonction.

→ De manière classique, des formations optionnelles (catalogue ENFiP) à la carte, demandées au fil de l'eau, en fonction des besoins de chaque CDL ;

- **Une déclinaison au niveau inter-régional après la formation nationale des formateurs**

La formation nationale des formateurs CDL interrégionaux a eu lieu du 6 au 10 janvier 2020 à Paris. Les formations des premiers CDL ont ensuite été mises en place au sein de chaque inter-région, en lien avec les CIF et avant le 31 mars au moins pour les premiers CDL nommés.

4. L'accompagnement national au déploiement de la mission

- **Une note au réseau**

Une note présentant les modalités de mise en place des CDL aux DR/DDFiP est en cours de finalisation et devrait être diffusée prochainement.

Le contenu de cette note s'appuie sur les travaux menés entre octobre 2019 et janvier 2020 par le groupe de travail NRP « Nouvelle organisation du secteur public local », pilotée par la DDG Sud-Est Outre-mer, en lien avec la note DP NRP. Cette note contiendra notamment des livrables issus du groupe de travail.

- **Ouverture d'une communauté nationale Wi-FiP CL-NAT-CDL**

Cette communauté aura vocation à accompagner les premiers CDL dans leur mission et à favoriser les échanges entre eux pour optimiser l'effet réseau essentiel sur cette mission de conseil. Elle sera réservée aux CDL uniquement, et animée par les bureaux métiers du service des collectivités locales (SCL), l'ENFiP, le PNSR de Montpellier.

- **Ouverture prochaine d'un espace dédié au conseil sur Ulysse**

Les multiples outils (communication, suivi d'activité, ressources documentaires,...) des CDL seront regroupés sur Ulysse, dans une nouvelle rubrique Conseil (Page d'accueil Ulysse/Gestion publique/Conseil)